



# SCARA

Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes

*Le Président*

Monsieur Manuel VALLS  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

Paris, le 23 juin 2014

Monsieur le Premier ministre,

Par courrier en date du 10 juillet 2013, notre syndicat professionnel avait écrit au ministre chargé des transports afin d'attirer son attention sur la situation particulièrement difficile du transport aérien et sur la nécessité d'un choc de compétitivité en faveur de notre secteur d'activité.

Notre secteur représente aujourd'hui en France environ 100.000 emplois et 4% du PIB de la France. Très peu de compagnies aériennes arrivent encore à dégager des bénéfices, et le cas échéant, ceux-ci sont faibles eu égard aux chiffres d'affaires qu'elles génèrent.

Notre conviction est pourtant que le maintien et le développement des compagnies aériennes françaises est une nécessité pour l'économie française :

- Pourquoi la France renoncerait à se positionner sur un créneau d'activité qui devrait doubler au cours des quinze prochaines années, selon les prévisions les plus pessimistes ?
- Comment accepter que ces prévisions qui envisagent un trafic international de passager de six milliards de passagers à l'horizon 2030 ne profitent qu'à des compagnies étrangères ?
- Comment refuser le simple constat que les compagnies aériennes basées en France génèrent deux fois plus d'emplois en France que celles qui ne le sont pas ?

Vecteur essentiel d'une économie moderne et internationalisée, notre conviction est que le transport aérien doit être une composante majeure de la politique française en matière de compétitivité et d'emploi.

Conscient des difficultés de notre secteur, le Ministre chargé des transports avait esquissé, lors du conseil des ministres du 6 février 2013, une politique ambitieuse de soutien au secteur aérien par « *des mesures fiscales et financières permettant de restaurer la compétitivité* » des compagnies aériennes françaises et de « *veiller à ce que les infrastructures aéroportuaires françaises assurent une offre de transport de qualité au meilleur coût* ».

C'est dans ce cadre que notre syndicat avait soumis alors au Ministre des propositions concrètes. Ce dernier s'était engagé à les faire examiner par ses services ; À ce jour, notre syndicat n'a reçu aucune réponse formelle.

C'est pourquoi, compte tenu de l'urgence d'une crise qui dure, nous nous permettons de faire appel à votre arbitrage pour que l'administration prenne enfin position sur les propositions du SCARA, que nous avons actualisées dans la note technique jointe à ce courrier.

Nos propositions s'articulent autour de quatre axes-clés.

- Tout d'abord, du point de vue de l'organisation administrative qui régit notre secteur d'activité, nous proposons une réforme de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).
  - Cette réforme, conforme aux préconisations de la Cour des Comptes, devrait conduire à la création d'un Etablissement Public Autonome qui disposerait alors d'un véritable budget autonome pour assurer cette mission, notamment en y affectant 100% de la Taxe d'Aviation Civile dont 19% sont aujourd'hui affectés sans raison objective au Budget Général de l'Etat.
  - Cette réforme devrait également aboutir à la création d'une Agence Nationale de Sécurité garante d'une meilleure efficacité opérationnelle et financière en matière sécurité.
  - Nous préconisons par ailleurs la mise en place d'une Autorité de Surveillance Indépendante permettant de réguler de manière indépendante et transparente la négociation et la mise en œuvre des Contrats de Régulation Economique (CRE) entre l'Etat et les aéroports sans que la bonne foi de l'Etat puisse être mise en cause dès lors où l'Etat reste actionnaire desdits aéroports.
  - Nous suggérons enfin de vendre une partie des participations de l'Etat dans les grands aéroports et d'affecter ce produit au financement des investissements nécessaires à la DGAC en matière d'infrastructures et de sécurité, notamment dans le cadre du Ciel Unique Européen, venant ainsi alléger d'autant son endettement abyssal.
- S'agissant de la situation économique et financière des compagnies aériennes françaises, le SCARA demande la mise en œuvre de mesures d'équité entre les acteurs économiques du secteur :
  - Vis-à-vis de la concurrence de plus en plus déloyale des compagnies étrangères venant s'installer en France et qui ne s'acquittent pas des mêmes charges sociales en dépit du droit positif, le SCARA prône une réforme radicale du financement de la protection sociale des personnels navigants des compagnies aériennes françaises, par l'instauration d'une Contribution Sociale de Solidarité imposable à toute compagnie aérienne française ou étrangère exerçant une activité minimale de/vers le territoire français en lieu et place des taxes sociales acquittées seulement par les compagnies aériennes françaises.
  - Concernant le financement des programmes de sécurité, le SCARA demande l'élargissement de son assiette à tous les acteurs concernés situés sur ces aéroports et qui bénéficient de l'apport de clientèle du transport aérien.
- Concernant l'équité entre modes de transport :
  - Le SCARA estime qu'il est nécessaire de procéder à l'harmonisation du droit européen des voyageurs entre les différents modes de transport, afin d'assurer une concurrence équitable entre ceux-ci et de garantir aux consommateurs les mêmes droits quel que soit le vecteur de transport emprunté.
  - De même concernant la Taxe de Solidarité, le SCARA estime qu'il serait plus efficace et plus juste d'en étendre l'assiette à tous modes de transport, permettant ainsi d'en alléger le coût laissé à la seule charge du transport aérien.
- S'agissant enfin des relations entre compagnies aériennes et aéroports, le SCARA se félicite des propos tenus par messieurs le Ministre des Transports et le Directeur Général de l'Aviation Civile sur la nécessité « *rééquilibrer la chaîne de valeur du transport aérien* », « *d'encourager la baisse des redevances* » et de « *réfléchir à un partage différent du surplus économique* », conclusions relevées également dans le rapport Abraham sur la compétitivité du transport aérien français.

Conscient des contraintes financières auxquelles l'Etat est soumis, le SCARA a élaboré ce programme en ayant soin de limiter son impact sur les finances publiques. C'est pourquoi le SCARA propose de mettre en œuvre sans tarder les mesures qu'il propose afin de rétablir les conditions d'une concurrence loyale entre compagnies aériennes exerçant leur activité au départ du territoire français, et d'aider à restaurer la compétitivité des compagnies aériennes françaises, gage de pérennité des emplois du secteur.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à notre secteur d'activité et vous prie d'agrèer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Philippe DANDRIEUX

CC : Monsieur Arnaud MONTEBOURG, Ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique

CC : Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

CC : Monsieur Frédéric CUVILLIER, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche